

Ajustement de pratiques pour l'intervention d'urgence chez Énergir



Technicien.nes d'urgence

À partir d'octobre 2025, les bureaux d'affaires du Grand Montréal, incluant Montréal, les Laurentides, Lanaudière et la Montérégie vont changer de structure pour toujours mieux répondre aux urgences sur le réseau gazier.

Ainsi, des postes de **technicien.nes d'urgence** (TU) seront créées pour répondre aux interventions d'urgence.

L'objectif annoncé est de maintenir un niveau de service au moins équivalent à l'intervention actuelle, notamment pour les délais et la formation des technicien.nes.

Prévention et risques liés à la chaleur et aux fuites de gaz

Dans une perspective de saine gestion de la santé et sécurité de nos équipes en intervention d'urgence, des ajustements ont été réalisés dans nos pratiques lorsque la température atteint 30 °C (avec facteur humidex) afin de contrôler et réduire les risques de syncope et de coup de chaleur et limiter l'exposition aux risques liés à une fuite de gaz.

Dorénavant, dans ces circonstances, les équipes :

- Devront faire un « visuel » des lieux dans un premier temps pour analyser la situation, confirmer la possibilité d'intervenir et établir le plan d'intervention par la suite, au poste de commandement;
- Auront un temps limité à 10 minutes pour le visuel et à 10 minutes pour l'intervention liée au gaz, dans la mesure où cela est envisageable. Cette durée inclut l'aller-retour au lieu de la fuite;
- Ne seront pas doublées. Dorénavant, une seule équipe interviendra pour une durée de 10 minutes et par la suite une méthode d'intervention en dehors de la zone rouge sera requise pour favoriser la sécurité de nos intervenant.es.

Pour plus d'information

Énergir développe plusieurs ressources et formations destinées aux membres de SSI et de sécurité civile. Celles-ci présentent notamment les rôles et responsabilités des acteurs et actrices impliqués dans les interventions d'urgence touchant des appareils à gaz naturel.

Pour en savoir plus sur les différentes ressources et formations offertes, vous pouvez communiquer avec l'équipe des Mesures d'urgence d'Énergir à mesures.urgence@energir.com.

Collaborons!



Il peut être pertinent de passer en revue vos procédures internes afin de vous assurer qu'une mention indiquant qu'il est important de communiquer avec Énergir lors d'interventions touchant des appareils à gaz naturel y est inscrite.